



LES DIFFERENTES ETAPES DE LA CONCLUSION D'UN PRÊT ACP CHEZ FEDERALE ASSURANCE

En pratique



TRAVAUX DE RENOVATION IMPORTANTS ET NECESSAIRES ?

(travaux de toiture, isolation, ascenseurs, chaudières, PEB,...)



POSSIBILITES DE FINANCEMENT ?

- Fonds de réserve de l'ACP
- Epargne personnelle - prêt personnel
- **PRET ACP CHEZ FEDERALE ASSURANCE**



DEMANDE DE PROPOSITION DE PRET

- Le Syndic adresse une demande de prêt ACP à Fédérale Assurance
- Fédérale Assurance transmet au Syndic :
 - une proposition de prêt
 - une offre d'assurance charges d'emprunt (Atradius) le cas échéant



ASSEMBLEE GENERALE

- Approuve les travaux à effectuer
- Approuve la proposition de prêt de Fédérale Assurance (y compris l'assurance Atradius le cas échéant)
- Donne mandat au Syndic pour souscrire le prêt

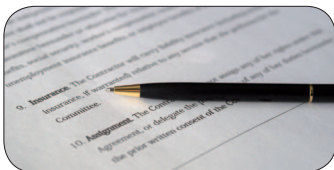
(!) Chaque copropriétaire décide librement s'il souhaite ou non participer au prêt ACP



SYNDIC

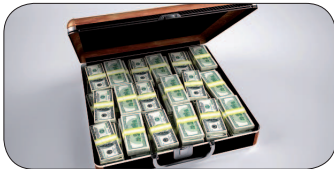
- Transmet à Fédérale Assurance les documents nécessaires : confirmation écrite de l'accord de l'AG, liste des copropriétaires participants, procès-verbal de l'AG, etc...

(!) L'accord est confirmé par le Syndic après une période d'attente légale de 4 mois



ETABLISSEMENT DU CONTRAT DE PRET

- Entre Fédérale Assurance & L'ACP
- Reprend les éléments suivants :
 - Montant du prêt
 - Taux d'intérêt
 - Durée
 - Mensualités
 - Prime de l'assurance le cas échéant



DISPONIBILITE DU CAPITAL EMPRUNTE

- Libération des tranches sur base des factures
- Période de prélèvement : max. 1 an



REMBOURSEMENT

- Les copropriétaires versent leur contribution à l'ACP
- L'ACP rembourse le prêt à Fédérale Assurance

